Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251204-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2025-12-04

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 1er décembre 2025 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD, Maire.

CONVOQUÉS : Joël BATARD, Eliane LALANDEC, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Bertrand HARDY, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Isabelle DESFEUX.

PRESENTS : Joël BATARD, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER *(jusqu'au point 11)*, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Isabelle DESFEUX

ABSENT (E.S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Bertrand HARDY donne pouvoir à Robert ROLANDO

ABSENT (E.S.) EXCUSE(E.S.) NON REPRESENT (E.S) :
Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Eliane LALANDEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thi Thuy Ha LE TIFFRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 26

***

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251204-DE

4) Elargissement du dispositif « Ma Ville Me Soutient Je Participe » :

Rapporteur : Pascal URO, Adjoint au Maire en charge à la vie associative, sports, loisirs, culture.

Pièces annexes :

RAPPORT DE SYNTHESE

Dans le cadre du dispositif « Ma Ville Me Soutient Je Participe », le Conseil Municipal du 30 janvier 2023 a délibéré pour accorder une aide de 400 € par jeune dans la limite de 24 bénéficiaires.

En 2025, le conseil municipal du 17 mars a décidé, à titre exceptionnel en raison d'une fratrie de jumeaux, d'élargir le dispositif à 25 candidats portant le budget à 10 000€.

Au regard des besoins de mobilité des jeunes pordicais autre qu'avec un véhicule nécessitant le permis B, la commune souhaite également apporter son aide à l'obtention du permis Apprenti Motocycliste (permis AM). Ce permis autorise la conduite de cyclomoteurs dont la formation est moins onéreuse que le permis B mais favorise tout autant la mobilité des jeunes pordicais sur leurs lieux de formations, d'emplois, de stages, d'engagement bénévole, etc.

Pour donner suite au débat en commission « animation enfance et jeunesse » qui avait proposé une répartition pour 6 bénéficiaires à raison d'une aide de 75 € par jeune, nous constations un dépassement de l'enveloppe de 50 € soit un montant total de 10 050 €.

Il est donc proposé d'accorder une aide de 80 € pour 5 jeunes mineurs de la commune, candidats à la formation du permis AM en échange d'une contribution de 7 heures de bénévolat dans les services de la commune. La formation complète de ce permis s'élève à 300 € environ.

Ainsi le budget accordé pour ce dispositif étant maintenu à 10 000€ pour l'année 2026, nous vous proposons de la répartir de la façon suivante :

- 24 jeunes permis B pour une aide de 400 € par permis soit 9 600 €
- 5 jeunes permis AM pour une aide de 80 € par permis soit 400 €.

L'élargissement du dispositif fera l'objet de nouvelles conventions avec l'auto-école CFR de Pordic qui dispense la formation des candidats ainsi qu'avec les jeunes retenus pour à l'aide au permis AM.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251204-DE

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable de la Commission Education Animation Enfance Jeunesse du lundi 24 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Administration générale et finances » du jeudi 27 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** l'élargissement du dispositif à 5 permis Apprenti Motocycliste par une aide de 80 € par jeune contre 7h de bénévolat dans les services de la commune,
- **D'inscrire** un budget annuel de 10 000€ pour ce dispositif,
- **D'autoriser** le Maire à modifier le règlement du dispositif en ce sens,
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dispositif.

- **D'autoriser** l'élargissement du dispositif à 5 permis Apprenti Motocycliste par une aide de 80 € par jeune contre 7h de bénévolat dans les services de la commune,
- **D'inscrire** un budget annuel de 10 000€ pour ce dispositif,
- **D'autoriser** le Maire à modifier le règlement du dispositif en ce sens,
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dispositif.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.